

tente avec la France, est beaucoup moins explicite sur ceux qu'il nous propose. A le lire, on croirait que tout ce qui est avantageux à l'Italie, l'est, par cela même, à la France, que l'intérêt français n'est qu'un accessoire de l'intérêt italien, et que nous devons nous tenir pour satisfaits si nous avons collaboré à la grandeur de nos « frères latins ». On parle même « d'un passé de torts réciproques à liquider¹ », sans préciser d'ailleurs quels ont été « nos torts ». Nous les faire pardonner serait-il donc le seul bénéfice que nous devrions attendre de l'entente franco-italienne ?

L'intervention du gouvernement et des capitaux français a sauvé les finances et le crédit de l'Italie, et permis l'essor de son industrie, de son agriculture et de son commerce. C'est la Bourse de Paris et les banques françaises qui ont rendu possible la « conversion » qui est sur le point d'être réalisée. Avons-nous, en échange de si éminents services, obtenu des avantages proportionnels ? — La reprise des relations commerciales entre les deux pays a marqué, sans doute, une hausse du chiffre de nos exportations en Italie, mais cette hausse a été faible. Nos exportations, qui étaient de plus de 400 millions de lire, en 1887², avant la rupture économique, et qui étaient descendues jusqu'à 132 millions de lire pendant la période de tension, ne sont remon-

1. Ouvrage cité, p. 247. Cf. le discours de M. de Pressensé, le 20 novembre dernier, *Journal officiel*, p. 2818.

2. Importations françaises en Italie (en milliers de francs) :

<u>1887</u>	<u>1888</u>	<u>1895</u>	<u>1899</u>	<u>1901</u>
406 838	218 374	161 749	152 296	179 229